



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE CONVOCATION

Avignon, le 06 décembre 2019,

L'Assemblée générale statutaire annuelle de l'Hospitalité Notre-Dame de Lourdes du diocèse d'Avignon se tiendra

le Dimanche 01^{er} Mars 2020
à la salle Seguin de Montfavet

- 10h30** Messe à l'église de Montgavet
(pensons à mettre le foulard « familial » de l'Hospitalité)
- 12h00** Repas tiré des sacs à la salle Seguin

ORDRE DU JOUR

- 13h00** Début du règlement des adhésions et émargement
- 14h00** Mot de bienvenue
Rapport financier
Rapport moral
Questions diverses

Les personnes ne pouvant pas se rendre à l'Assemblée générale ordinaire peuvent se faire représenter en donnant pouvoir à la personne de leur choix, selon les conditions suivantes :

- la personne qui reçoit le pouvoir doit être à jour de son adhésion.
- la personne qui reçoit le pouvoir doit être présente le jour de l'Assemblée générale ordinaire.
- la personne qui reçoit le pouvoir doit être d'accord pour recevoir un pouvoir.
- la personne qui reçoit le pouvoir ne peut recevoir et utiliser qu'un seul et unique pouvoir.



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE *POUVOIR*

Je soussigné(e) _____,

demeurant _____,

membre à jour de mon adhésion à l'association Hospitalité Notre-Dame de Lourdes du diocèse d'Avignon

donne pouvoir à _____

aux fins de me représenter en mes lieu et place, de prendre toutes décisions et participer à tous travaux à l'Assemblée générale ordinaire statutaire qui se tiendra le Dimanche 01^{er} Mars 2020, à la salle Seguin de Montfavet, l'ordre du jour m'ayant été communiqué.

Fait à _____

Le _____

Signature (précédée de la mention manuscrite « Bon pour pouvoir ») :



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE CONVOCATION

Avignon, le 04 février 2020,

L'Assemblée générale statutaire annuelle de l'Hospitalité Notre-Dame de Lourdes du diocèse d'Avignon se tiendra

le Dimanche 01^{er} Mars 2020
à la salle Seguin de Montfavet

ORDRE DU JOUR

15h30 Modification des statuts¹

↳ Article 1 – Régime juridique

Modification du nom de l'association : « Hospitalité d'Avignon » à la place de « Hospitalité Notre-Dame de Lourdes du diocèse d'Avignon »

↳ Article 3 – Siège social

Mise à jour de l'adresse : « 49 Ter rue du Portail Magnanen 84000 AVIGNON » au lieu de « Centre Magnanen - BP 2006 - 84023 AVIGNON Cedex »

↳ Article 8 – Conseil d'administration

Ajout d'une mention relatif à la présence d'un représentant des pèlerins au Conseil d'administration : « Un siège sera réservé à une personne représentant les pèlerins. Il sera élu selon les mêmes règles que les autres membres du Conseil. »

Les personnes ne pouvant pas se rendre à l'Assemblée générale extraordinaire peuvent se faire représenter en donnant pouvoir à la personne de leur choix, selon les conditions suivantes :

- la personne qui reçoit le pouvoir doit être à jour de son adhésion.
- la personne qui reçoit le pouvoir doit être présente le jour de l'Assemblée générale extraordinaire.
- la personne qui reçoit le pouvoir doit être d'accord pour recevoir un pouvoir.
- la personne qui reçoit le pouvoir ne peut recevoir et utiliser qu'un seul et unique pouvoir.

¹ Les statuts sont accessibles en ligne sur le site Internet de l'Hospitalité (www.hospitalite-avignon.org) ou bien sur demande à la permanence de l'association (49 Ter rue du Portail Magnanen – 84000 AVIGNON)

Hospitalité Notre-Dame de Lourdes du diocèse d'Avignon

49 Ter rue du Portail Magnanen – 84000 AVIGNON

04 90 82 18 14 – hospitalite84@gmail.com – www.hospitalite-avignon.org



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE *POUVOIR*

Je soussigné(e) _____,

demeurant _____,

membre à jour de mon adhésion à l'association Hospitalité Notre-Dame de Lourdes du diocèse d'Avignon

donne pouvoir à _____

aux fins de me représenter en mes lieu et place, de prendre toutes décisions et participer à tous travaux à l'Assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le Dimanche 01^{er} Mars 2020, à la salle Seguin de Montfavet, l'ordre du jour m'ayant été communiqué.

Fait à _____

Le _____

Signature (précédée de la mention manuscrite « Bon pour pouvoir » :



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2020

ADHÉSION

L'Hospitalité Notre-Dame de Lourdes du diocèse d'Avignon, comme toute association loi 1901, est constituée de bénévoles. Cependant, elle a besoin de fonds pour des actions de solidarité et pour couvrir les différents frais inhérents à son fonctionnement (location des locaux, entretien du matériel, téléphone, journal, timbres...)

L'Assemblée générale est l'occasion de se mettre à jour de son adhésion à l'association.

Pour rappel, selon la décision du 23 Septembre 2016, les tarifs sont les suivants :

- ❖ 20 € par personne ou 25 € pour un couple.
- ❖ 15 € pour les étudiants (16 ans révolus et 1 pèlerinage) et chômeurs
- ❖ adhésion famille : 20€ adulte + 5 € / enfant ou 25 € couple + 5 € / enfant
- ❖ 30 € et beaucoup plus (50, 100...) pour les bienfaiteurs
- ❖ pour les sympathisants seulement (qui sont « non Hospitaliers » et donc « non membres de l'association ») : 10 € pour l'abonnement au journal

Les chèques se font à l'ordre de « Hospitalité Notre-Dame de Lourdes du diocèse d'Avignon ».



BULLETIN DE RÈGLEMENT DE L'ADHÉSION À L'ASSOCIATION

(uniquement pour les personnes ne pouvant pas être présente à l'Assemblée générale)

NOM et Prénom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Mail : _____

Ne peut venir à l'Assemblée générale mais désire régler son adhésion à l'association : _____ €

Désire ou Ne désire pas recevoir la version papier du journal de l'Hospitalité
(l'envoi en version électronique est compris dans l'abonnement)